



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf Monsieur DUQUENNE Jean-Michel et Madame QUIZEL Aurélie, excusée (procuration à M. Bruno CHEVAUX).

### Ecoquartier du Meix Ravas

Le Maire fait le point sur l'avancement de la 2<sup>ème</sup> tranche. Afin de finaliser la découpe des lots du lotissement Le Meix Ravas (2<sup>ème</sup> tranche), sur recommandation du notaire, la commune décide d'acquérir les parcelles de voirie vendues en indivision à chacun des 11 acquéreurs de la première tranche du lotissement. Cela permettra au géomètre d'attribuer des références cadastrales aux 11 parcelles de la 2<sup>ème</sup> tranche. Ainsi, les ventes pourront avoir lieu.

### Contrat énergie

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion au groupement d'achat d'énergie pour l'éclairage public proposé par le SIDEC pour la période du 01/01/23 au 31/12/25.

### Fibre optique

Une armoire a été mise en place dans la rue des Ormeaux conformément à la délibération du 10/12/2021. Le Conseil Municipal en prend acte.

### Grand DOLE, RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal)

L'Assemblée est informée de la dernière délibération prise le 16/12/2021 par la Communauté d'Agglomération arrêtant le projet du RLPi. Le projet répond aux objectifs de limiter l'impact de la publicité extérieure sur le cadre de vie, de valoriser la qualité des axes structurant aux entrées de la ville de DOLE et celle des zones d'activités et d'adopter des règles d'extinction nocturne des publicités, enseignes et pré-enseignes lumineuses. Le Conseil Municipal accepte le projet du Grand DOLE qui est conforme à la réglementation nationale et tient compte des nouveaux procédés et nouvelles technologies en matière de publicité.

### Désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura par le Grand DOLE

Monsieur FICHERE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand DOLE a sollicité la désaffiliation du Grand DOLE du Centre de Gestion du Jura rendue possible à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 car les effectifs de la CAGD dépasseront le seuil d'affiliation à titre obligatoire. Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ». Ce souhait du Président se justifie par un transfert massif des agents de la ville vers la CAGD. Or, cette désaffiliation ne peut avoir lieu si deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés votent contre cette désaffiliation. Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce retrait.

## **Enseignement**

M. Rodolphe DESGUILLE présente le compte-rendu des écoles primaires publiques de SAINT AUBIN du mois d'Octobre 2021. Les effectifs connaissent une remontée avec 139 élèves pour la rentrée 2022. Un point a été fait au conseil d'école sur d'une part, les priorités de l'école en matière d'apprentissage, de lieu de vie en société associés aux valeurs de la République et enfin, lieu d'égalité des chances. L'organisation notamment sanitaire a été précisée. A l'issue de ce conseil, le règlement intérieur a été adopté et les projets et activités présentés. Des classes participeront à deux projets : un musical et un sportif. Un spectacle « Mademoiselle Joyeux » et des sorties cinéma seront proposés aux enfants. Aussi, les écoliers seront initiés à l'organisation des opérations électorales à l'occasion des élections présidentielles. Puis, une intervention d'une infirmière sur le thème de la sexualité est prévue. Enfin, les élèves de CM2 partiront en classe de mer à QUIBERON. Les Conseillers Municipaux en prennent acte.

## **Subventions accordées à la commune**

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance des différentes subventions reçues pour :

- Le site internet (2 320 €) au titre de la transformation numérique des territoires,
- Les trois poteaux incendie (1 183 €) au titre du fonds de concours du Grand DOLE,
- Le fleurissement (100 €), aide attribuée par le Département.

## **Assurances**

Suite à des comparaisons de différentes propositions d'assurance, AXA et Crédit Agricole via la SMACL, l'Assemblée décide de maintenir AXA, assureur de la commune selon le nouveau contrat établi par AXA. Il se chiffrera à 2 122.81 € annuellement au lieu de 4 493 €.

## **Rallye des Vieilles Voitures**

Ce rallye organisé par le Old Cars Club Jurassien basé à DOLE et présidé par M. Eric BONGAIN passera à AUMUR le Samedi 12 Mars 2022. Cela représente une cinquantaine de voitures. Le Conseil Municipal en prend acte.

## **Vœux formulés à la commune**

Le Maire donne connaissance à l'Assemblée de divers courriers de vœux de plusieurs Présidents d'Associations.

## **Don**

La commune accepte un don anonyme de 30 € au profit du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

## **Bief Noir**

Une réunion avec M. Denis CHAIZE aura lieu en mairie le 18 Février 2022 à 9 heures pour faire suite à l'instruction du dossier. Les partenaires soit l'Association Foncière d'AUMUR et la commune d'ABERGEMENT-la-RONCE seront présents.

## **Poteaux incendie**

Un devis sera demandé à la SOGEDO pour changer les deux derniers poteaux vétustes situés rue du Bois et rue d'Abergement et des demandes de subvention seront faites auprès du Grand DOLE, du Département et de la DETR.

## **Bouchage des trous sur le chemin le long du Recépage**

Il aura lieu le 9 Février 2022 à 8h30. Les cailloux sont offerts par l'Association Foncière d'AUMUR.

## **Association Foncière d'AUMUR**

Le Maire présente le compte-rendu de l'Association Foncière à l'Assemblée. L'Association a voté son budget pour 2022 suite au résultat de clôture de 2021 qui fait état d'un excédent en fonctionnement de 41 263.09 euros. La durée du temps de travail de l'employé technique communal définie dans la convention de mise à disposition signée entre la commune d'AUMUR et l'Association Foncière sera modifiée, elle passera de 20 heures à 10 heures par an. Cela n'aura pas d'incidence sur la durée de travail de l'employé à la commune d'AUMUR, il effectuera toujours 20 heures par semaine. Des travaux d'entretien du fossé des Moines prévus en 2021 ont été reportés en 2022 en raison des conditions climatiques et de la disponibilité du prestataire de service. Le Président souhaiterait déclasser plusieurs fossés comme le fossé de la Saucouse. Le Maire a fait le point sur le dossier de déclassement du Bief Noir, dossier transmis au Syndicat Doubs-Loue désormais compétent en la matière. Les retours du Syndicat sont positifs. Enfin, l'Association étudie la possibilité d'installer une barrière limitant la circulation sur le chemin d'exploitation reliant AUMUR à l'ABERGEMENT-la-RONCE car la pose de panneaux signalétiques n'a pas donné entière satisfaction. A noter que la taxe de remembrement ne changera pas en 2022, elle reste à 12 € l'hectare. Au vu des conditions sanitaires, le Président ne souhaite pas organiser d'Assemblée Générale cette année. Le Conseil Municipal n'émet pas d'observation particulière.

## **Salle des Fêtes**

Les dalles endommagées au plafond de la Salle des Fêtes seront remplacées à partir du 25 Janvier 2022 dès 8h30 par les adjoints.

## **Fête patronale**

Elle aura lieu non pas les 15, 16 et 17 Juillet mais les 22, 23 et 24 Juillet 2022.

Le Maire,  
M. CHEVAUX Bruno

